



CESEC de Corse

Contribution à l'avis du CESE

«Réussite à l'école, réussite de l'école»



Contribution du
Conseil Economique, Social,
Environnemental et culturel
à l'avis du
Conseil Economique, Social et Environnemental
«Réussite à l'école, réussite de l'école»¹

¹ Adoptée à la majorité des suffrages exprimés le 24 Octobre 2023

Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 7 |
| Le profil spécifique d'une région à statut particulier | 9 |
| Comment s'articulent les politiques éducatives nationale et territoriale..... | 10 |
| Quelques exemples de bonnes pratiques mises en place sur la région Corse..... | 12 |
| Conclusion | 17 |
| | |
| ANNEXES | 18 |
| Annexe 1 : Lettre de saisine du Président du CESE, Thierry Baudet | 18 |
| Annexe 2 : Lettre de saisine du Président de la commission ECC du CESE, J-K Deschamps | 19 |
| Annexe 3 : Calendrier de travail | 20 |
| Annexe 4 : Tableau récapitulatif des propositions du CESEC de Corse | 21 |
| Annexe 5 : Délibération du CESEC portant adoption de la contribution | 22 |
| Annexe 6 : Propositions les plus soutenues lors de la journée citoyenne du CESE | 24 |

INTRODUCTION

Depuis le milieu des années 90, le système scolaire français marque le pas et ne permet plus de remplir les missions qui sont les siennes, en particulier la réussite de toutes et de tous et la réduction des inégalités qu'elles soient sociales, culturelles, territoriales. En Corse, ces constats peuvent être partagés et prennent des formes particulières en lien avec les spécificités de son territoire. Le CESEC de Corse, toujours pleinement impliqué dans les problématiques éducatives, a, à travers ses avis et ses auto-saisines, proposé un certain nombre de préconisations pour y remédier. Ces dernières procèdent d'un travail en commun et ont pour base le statut particulier de l'île dans toutes ses composantes.

Lors de cette mandature, caractérisée par une crise multidimensionnelle planétaire, à la suite de la pandémie qui a affecté l'ensemble de la planète, le conseil a mené une réflexion ambitieuse de nature à proposer des perspectives contribuant à changer de paradigme sur notre île.

Trois rapports ont été produits, concomitants avec la pandémie : le temps de l'urgence, de la relance et de la prospective. Dans le troisième document « Cambià u campà », changer la manière de vivre, trois thèmes de réflexion ont été développés :

- Comment tendre vers un nouveau modèle économique, en le réorientant pour le mettre au service de tous et soutenir le développement d'une économie durable dans les territoires, en y associant une formation adaptée tout en faisant de la justice sociale une réalité ?
- Comment favoriser une meilleure qualité de vie pour tous en jouant la carte des solidarités, en agissant pour la santé et le bien-être ?
- Enfin, le troisième thème propose une voie permettant d'aller vers l'émancipation individuelle et collective, sollicitant la participation de tous pour concrétiser le projet de « faire société ». Dans cette perspective l'éducation et la culture jouent un rôle primordial.

Ainsi, depuis de nombreuses années, le conseil mène un travail pour réfléchir aux politiques publiques qu'il conviendrait de mettre en place afin de donner les moyens à l'école d'être ce lieu inclusif de transmission des savoirs, d'éducation à la citoyenneté, à l'environnement, d'accès à la culture et aux sports, permettant à toutes et tous une insertion harmonieuse dans la vie sociale et professionnelle. Ce qui est apparu déjà de manière évidente c'est la nécessité de privilégier l'approche territoriale et d'associer l'ensemble des acteurs concernés pour adapter le système éducatif aux besoins de chaque territoire de l'île.

Répondre positivement à la sollicitation du CESE était, pour le CESEC de Corse, une manière d'approfondir une réflexion engagée et l'enrichir des expériences des autres participants.

Le profil spécifique d'une région à statut particulier

L'Académie de Corse est, par sa taille, comparable à une Académie ultramarine. Elle compte 305 établissements (259 écoles, 31 collèges, 15 lycées). Par ailleurs, la Corse se caractérise par une densité de population très inférieure à la moyenne nationale (39 h/Km²) et qui varie fortement selon les territoires : l'essentiel du territoire est rural à 98 % pour 57 % de la population. L'île compte donc un nombre important d'établissements scolaires dans le rural, de très petite taille qui accueillent peu d'effectifs. 20 % des écoles sont à classe unique et près de la moitié des écoles ne compte pas plus de 3 classes.

Bien que la part des catégories socio-professionnelles défavorisées soit importante, le climat de vie scolaire y est de bonne qualité. Cependant, le relief de « l'île montagne » complique gravement l'accès aux services publics, et génère des difficultés persistantes en lien avec l'éloignement et l'isolement : mouvements de personnels fréquents, difficultés à fixer des équipes pédagogiques, difficultés à faire venir des personnels en complément de service. Malgré un pourcentage important de réussite au baccalauréat (92,7 %), c'est la région de France qui détient le plus faible taux de diplômés de l'enseignement supérieur et qui connaît un décrochage scolaire supérieur de 3% à la moyenne nationale.

En Corse, si les acteurs s'accordent à dire que l'offre éducative est riche et diversifiée, tant celle proposée par l'ensemble des services publics, que par le monde culturel et sportif, ils constatent cependant que des difficultés génératrices d'inégalités subsistent qu'il convient de réduire :

- Une connaissance insuffisante de l'offre par les principaux intéressés, une communication et une valorisation à améliorer en conséquence ;
- Un manque de coordination à l'échelle de l'île ;
- Une prise en compte insuffisante de la parentalité et de la parole des enfants ;
- Une fracture numérique importante ;
- Des difficultés en matière d'accessibilité et de mobilité tant au niveau géographique que financier ;
- Une absence d'équité territoriale, la configuration géographique ne permettant pas d'assurer à tous les mêmes conditions d'accès à la connaissance.

La Corse présente donc un certain nombre de caractéristiques structurelles et conjoncturelles, de particularismes, qui sont à prendre en compte de manière spécifique. Ainsi, un des défis du système éducatif en Corse consiste à développer une politique d'aménagement du territoire adaptée pour lutter contre les inégalités repérées.

Comment s'articulent les politiques éducatives nationales et territoriales

Depuis la loi N° 2002-92 du 22 janvier 2002, la Collectivité de Corse est dotée de compétences élargies en matière de formation initiale : outre le développement et l'entretien du bâti des collèges et lycées, elle est chargée d'élaborer et d'arrêter la carte scolaire, le schéma prévisionnel des enseignements (structure pédagogique générale des établissements du 2nd degré) et le programme prévisionnel des investissements (localisation des établissements, capacité d'accueil et mode d'hébergement des élèves).

Cependant, en Corse comme ailleurs, l'extrême lenteur du développement d'une idée « éducation partagée », qui semble pourtant portée par « le sens de l'histoire », interroge. La notion de réussite ne revêt pas le même sens selon que les objectifs poursuivis priorisent, l'acquisition des normes, des règles, plutôt que la prise en compte de la situation spécifique du jeune comme sujet singulier, recevant et transmettant un héritage, produisant de la valeur, et transformant le tout en se projetant dans le monde de demain. L'école résiste au partage des responsabilités, au développement des « territoires apprenants », processus engageant des démarches collectives, et peine à accepter l'entrée dans l'école de l'ouverture à l'extérieur, en travaillant avec les collectivités, les familles, les associations. La tension générée par ces contradictions est toujours sensible et constitue un frein à la mise en place de dispositifs pédagogiques territorialisés.

Dans le petit territoire qu'est la Corse, parmi les plus pauvres de France, l'articulation de la politique éducative nationale à la singularité régionale est une nécessité impérieuse afin qu'elle se détermine au plus près des usagers mobilisant l'ensemble des acteurs et les 19 EPCI¹ que compte l'île. **Mais cette articulation entre les directives nationales et la réalité régionale est encore trop insuffisante.**

S'il est reconnu que la Collectivité de Corse doit exercer ses compétences en concertation avec l'éducation nationale, le cadre de cette concertation doit être davantage formalisé et la période adaptée aux différents temps administratifs des institutions. Depuis 2009, l'instance de négociation n'est plus définie et renvoyée au recteur, de manière annuelle, empêchant la Collectivité de Corse de disposer, en temps voulu, des éléments statistiques nécessaires pour mener le dialogue avec le rectorat, freinant ainsi l'élaboration de dispositifs conjoints de politique éducative adaptés au territoire et à ses besoins.

L'assemblée de Corse s'est donc prononcé, à deux reprises, pour la mise en œuvre d'un cadre normatif spécifique pour l'académie de corse, non suivi d'effets.

En conséquence : **miser sur une politique globale de la jeunesse.**

En effet, depuis la première feuille de route de 2018, la Collectivité de Corse, qui souhaite exercer pleinement sa responsabilité de « Cheffe de file » des politiques de jeunesse telle qu'instituée par la Loi Egalité et Citoyenneté de 2017, porte une volonté de s'engager auprès des jeunes, dans une logique de co-construction qui considère le jeune comme une ressource et non comme une menace.

Dans l'élaboration et la mise en place d'une politique publique dédiée à la jeunesse, elle se fixe comme un des objectifs prioritaires, afin de remédier aux inégalités nombreuses d'accès à la connaissance et de favoriser la réussite à l'école de tous les jeunes, la mise en cohérence des actions qu'elle mène avec celles des autres partenaires institutionnels. **La réussite éducative ne peut passer en effet que par la complémentarité des dispositifs existants, en particulier**

1 EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

pour les différents temps de l'enfant. Or, cette complémentarité n'est pas mise en œuvre en raison de la disparité entre les politiques éducatives portées aux échelons national et local. Les dispositifs de l'Etat via l'Education Nationale fonctionnent mal sur le territoire insulaire (1 seul projet éducatif local sur toute l'île) ; la Collectivité de Corse intervient largement pour développer davantage l'accompagnement territorial et renforcer l'opérationnalité des politiques publiques.

Pour ce faire, l'institution s'est dotée d'un **outil ambitieux et innovant, le « Pattu di a Ghjuventù », (Pacte de la jeunesse)**, reposant sur une stratégie globale se déclinant en différents axes, qui vise à améliorer l'action publique en faveur des 11-30 ans. Cet outil regroupe plus de 200 actions en faveur de la jeunesse (aides à la pratique sportive, aide au passage du permis de conduire, etc.). Ces dernières sont, depuis la rentrée 2023, **regroupées dans une application numérique « Ghjuventù », (Jeunesse), qui en facilite la visibilité et l'accessibilité et qui permet également aux jeunes de connaître tous les dispositifs d'aide financière auxquels ils peuvent prétendre.**

En ce qui concerne la question plus précise de l'éducation, pour organiser une articulation concertée des interventions des différents niveaux de collectivité, des services de l'Etat et des partenaires associatifs, la **Collectivité de Corse souhaite créer, à terme, une instance de coordination des politiques éducatives territoriales : la conférence jeunesse.**

En effet, le lancement du « Pattu di a ghjuventù² » et les nombreux travaux qui ont été menés ont largement amorcé ce mouvement. Afin d'impulser la coordination des politiques de jeunesse, portées par la seule Collectivité de Corse, un comité de pilotage a été mis en place qui, dans un premier temps, a amélioré la concertation en interne, permettant la réunion des directions fonctionnelles concernées par cette politique (notamment lors des « COTECH³ »,) mais surtout en l'élargissant aux partenaires qui n'y sont pas encore représentés (principalement la CAF et la MSA⁴, mais également les deux SDJES⁵ du Rectorat créés par la réorganisation de l'Etat).

L'évolution de ce COPIL se poursuit pour installer une véritable **«conférence de jeunesse », instance de coordination prévue par les textes que seule la Bretagne et la Corse auront mise en place.**

La Conférence Jeunesse a pour missions spécifiques de :

- Mutualiser le repérage des besoins du public cible,
- Coordonner, articuler les politiques de jeunesse et organiser les modalités de l'action commune entre les différents niveaux de collectivités et l'État,
- Offrir un lieu de discussion et de diffusion de l'information des dispositifs dédiés à la Jeunesse,
- Relayer et partager les actions auprès des acteurs de territoires spécifiques,
- Permettre la mise en œuvre d'innovations et d'expérimentations,
- Assurer un suivi des actions engagées.

La conférence jeunesse s'organisera autour d'une assemblée plénière, d'un comité de pilotage et de commissions thématiques. La première réunion de la Conférence Jeunesse sera organisée d'ici la fin de l'année 2023.

2 Pattu di a ghjuventù : Pacte de la jeunesse

3 COTECH : Comité technique

4 MSA : Mutualité sociale agricole

5 SDJES : Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport

Quelques exemples de bonnes pratiques mises en place sur la Région Corse

Impliquer la jeunesse dans l'élaboration des politiques publiques

Afin de mobiliser les jeunes et de les former à l'action publique et à la citoyenneté, l'assemblée de Corse s'est dotée dès 2016, d'une instance consultative, «**Assemblea di a ghjuventù** » (**Assemblée des jeunes**), dotée d'un budget propre, composée de 62 jeunes en plus la Présidente de l'Assemblée de Corse (autant que de conseillers territoriaux de Corse) de 16 à 30 ans scolarisés, en formation ou en emploi – chargée d'apporter un avis sur l'ensemble des politiques publiques mises en place par la Collectivité de Corse, et en particulier celles relevant du secteur éducatif.

Œuvrer pour l'égalité des chances

L'unité de bilan « Dys » existante en Corse est la seule sur le territoire national à être rattachée à une Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH). Elle propose un bilan, la prise en charge et le suivi des enfants par une équipe pluridisciplinaire. Du fait de son rattachement à la MDPH, cette **prise en charge est totalement gratuite pour les parents et les enfants concernés, ce qui en fait un dispositif inédit sur le plan national.**

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'égalité femme / homme et au regard de ses orientations stratégiques en matière de culture scientifique, la Collectivité de Corse a lancé le prix «**Feminiscienza**», la vocation scientifique corse au féminin ». **En effet, face au constat qui indique que les filles se détournent des matières scientifiques au moment d'entamer des études supérieures, il convient de les encourager à s'orienter vers ces filières.** Dans le cadre d'un appel à candidatures, le prix récompense, chaque année, avec une dotation de 1000 € pour chaque lauréate, vingt jeunes filles retenues après la présentation devant un jury de leur projet d'études ainsi que leur motivation à poursuivre dans cette voie.

Favoriser l'émergence de nouvelles méthodes pédagogiques

Depuis quatre ans, la **pédagogie de projet est favorisée et encouragée** par la Collectivité de Corse. Ce type de pédagogie, en effet, permet aux élèves un apprentissage en équipe innovant, favorisant la coopération et permet également d'envisager l'évaluation, non plus comme une comparaison, une mise en concurrence des élèves entre eux mais plutôt comme une manière de valoriser leurs savoir-faire et savoir-être dans ce processus collaboratif.

Ces projets se déclinent autour de 3 axes forts :

- L'éducation à l'environnement : Trophées scolaires du développement durable ;
- La mise en valeur d'un personnage historique insulaire : leurs vies font notre histoire ;
- La mise en valeur du patrimoine de montagne : développement des parcours patrimoniaux.

A travers 3 appels à projets par an, à destination des élèves du 1er et du 2nd degré, ce sont plus de 60 projets retenus tous les ans et plus de 600 élèves qui ont travaillé en concertation avec les services de la Collectivité de Corse, des associations, des communes, par exemple sur les 7 objectifs du développement durable. Les retours de ces expériences sont très positifs, tant de la part des élèves que des enseignants. Ces appels à projet seront pérennisés et deux autres seront lancés prochainement :

- L'éducation à toutes les initiatives innovantes locales destinées à faire découvrir des zones particulières et les activités qui y sont exercées – en privilégiant les zones montagneuses ;
- Développer et transmettre la langue corse à travers des projets collectifs réunissant un établissement scolaire, une commune et/ou une entreprise ou association etc. qui doivent favoriser l'usage du corse dans le quotidien et sa diffusion dans la société.

Elargir les fondamentaux

Considérant que c'est l'émancipation et l'épanouissement de l'individu qui doit primer, une école réussie est celle qui permet à chaque personne de trouver son chemin, sa place et de se réaliser en fonction de ses goûts, de ses aptitudes et compétences. C'est une école qui remet l'intérêt et le bien-être de l'enfant au centre de la politique éducative. C'est pourquoi outre les apprentissages fondamentaux sont inclus dans les programmes, **par le biais de l'expérimentation, qu'il conviendrait de renforcer et de développer, l'éducation à la citoyenneté, en abordant les questions en lien avec des thématiques sociétales : l'environnement et les enjeux de développement durable ; l'égalité femmes / hommes et les problèmes liés aux stéréotypes de genres ; l'éducation au goût, au bien-manger et à la lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.**

Par ailleurs, d'autres expérimentations sont réalisées par la Collectivité de Corse. A titre d'exemple, on peut citer :

- Le dispositif mis en place au lycée agricole de Borgo, Campus Corsic'Agri Borgo Marana. L'expérimentation réalisée, «Da l'ortu a u piattu» (du jardin à l'assiette) sur les thématiques du circuit court mais aussi une sensibilisation aux conditions de production d'aliments, à leur saisonnalité, à leur intérêt nutritionnel et le travail sur la réduction du gaspillage à travers une reconception de la cantine, des entrées en libre-service, du pain à la demande, des recettes travaillées par les chefs en fonction des apports du maraîchage, le tout étant réalisé avec l'implication des élèves ;
 - Les jardins pédagogiques avec permaculture au collège de Lucciana-Marana ;
 - Le programme de lutte contre le harcèlement à l'école (pHARe) : prix collège Laetitia sur le harcèlement ;
 - La cité éducative de Bastia dont l'enjeu est d'accompagner chaque parcours éducatif individuel en optimisant les liens entre les acteurs de la Cité (associatifs, enseignants, habitants, institutionnels, jeunes, parents, professionnels du social et de la culture).

Ces dispositifs innovants reçoivent l'autorisation de l'Education Nationale pour être mis en place.

Favoriser l'accès à la culture et au sport à l'extérieur de l'établissement scolaire

En dehors du temps scolaire, l'accès à la culture et au sport est favorisé par la mise en place de dispositifs à destination des publics jeunes (11 – 30 ans) :

- Avant la mise en place du passeport culturel par le ministère de la Culture, la Région Corse innovait avec le **Pass Cultura**. Réservé à tous les jeunes de 12 à 25 ans, le Pass Cultura est un porte-monnaie électronique d'une valeur de 75 € qui permet de pratiquer des activités artistiques et culturelles durant le temps libre (places de cinéma, de concert, achat de livres, adhésion à une pratique artistique...).

De même, le dispositif « **Sporti'Pass** », à destination des familles bénéficiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) ou des enfants en situation de handicap, favorise l'inscription des enfants âgés de 6 à 18 ans dans un club sportif conventionné, (il est à noter que proportionnellement la Corse se caractérise par le plus grand nombre de licenciés inscrits à l'USEP et à l'UNSS au plan national). Dans ce cadre, la Collectivité de Corse accordera aux jeunes, qui en auront fait la demande sur l'application GHJUVENTÙ¹, une aide destinée à encourager la pratique sportive d'un montant de 60 € et jusqu'à 150 € pour les jeunes en situation de handicap.

¹ - Les Contrats Educatifs Locaux ont été remplacés par **23 Conventions Territoriales Jeu-**
1 GHJUVENTÙ : Jeunesse

nesse mises en place sur l'ensemble du territoire insulaire. **La Collectivité de Corse, principal financeur de ces dispositifs, les pilote en les formalisant dans des conventions.** Elles sont articulées autour de différentes activités : sportives et/ou de pleine nature, culturelles et artistiques, de découverte et promotion du patrimoine, de la langue et de la culture corses, scientifiques et techniques, sensibilisation et promotion du développement durable, liées à la citoyenneté, de prévention santé et de lutte contre les conduites dites à risque, de médiation et d'éducation au numérique et séjours regroupant plusieurs thématiques d'activités. Ainsi, ces conventions permettent à des communes, groupements de communes ou associations situés en zone rurale, de proposer, aux jeunes de 6 à 30 ans, un programme d'activités diverses hors temps scolaire. **Une aide à l'ingénierie administrative est par ailleurs prévue pour faciliter le montage de ces projets structurants en milieu rural.**

Favoriser les voyages, déplacements et sorties scolaires

Les voyages et les séjours scolaires permettent de dispenser des enseignements dans d'autres lieux, favorisent l'acquisition d'expériences enrichissantes et permettent aux enfants de développer leur autonomie et l'apprentissage des règles élémentaires de vie en collectivité. C'est pourquoi, avec l'objectif de construire un système éducatif performant et innovant reposant sur l'égalité des chances, la Collectivité de Corse participe chaque année aux financements de voyages et autres séjours scolaires organisés dans le premier degré. **Afin de consolider la dynamique enclenchée et de poursuivre l'effort financier visant à soutenir les différents projets proposés par les écoles, la Collectivité de Corse a mis en place un règlement des aides spécifiquement dédié qui s'applique depuis la rentrée scolaire 2023.** Celui-ci a pour vocation, après l'instruction des différents projets, d'accorder une aide équitable aux écoles du territoire.

Enseignement immersif en langue corse et séjours en immersion

Bien qu'il s'agisse d'un phénomène naturel au regard de l'évolution mondiale, une langue qui disparaît emporte avec elle un pan de l'Humanité. Précisément, la langue corse répond aujourd'hui à un besoin naturel et humain des habitants : celui de la cohésion sociale entre diverses communautés résidant sur l'île. Ceci est, en outre, à considérer comme une réponse, un contrepoids, à la mondialisation, cause d'une déculturation néfaste des jeunes générations, générant de fait des phénomènes de repli communautaire dans tous leurs excès.

Forts de ce constat, l'ensemble des institutionnels de Corse ont mis en place divers dispositifs en faveur de l'apprentissage de la langue corse sur l'ensemble du parcours de l'élève.

L'Education Nationale, soutenue financièrement par la Collectivité de Corse au travers divers dispositifs d'accompagnement, a successivement mis en œuvre un enseignement extensif à raison de 3 heures hebdomadaires. Ce type d'enseignement a été généralisé à la totalité des écoles du 1er degré et progressivement dans le second degré.

Depuis 1996, s'est développé, en parallèle, un enseignement dit « bilingue à parité horaire ». Il est réparti entre enseignement de la langue et enseignement d'autres disciplines en langue corse. Cet enseignement a connu un succès croissant au point de concerner aujourd'hui la moitié des écoles de l'académie.

Pour toujours plus d'efficacité, depuis 2018 est expérimentée une méthode d'enseignement bilingue immersif qui est proposée dès la petite section de maternelle. Dans l'enseignement public, la répartition oscille entre 75 et 80% de présence de la langue corse. Depuis 2 ans, l'enseignement immersif est également expérimenté dans le cadre associatif qui, lui, instaure 100% de langue corse de la petite section au CP.

De plus, il est important de **mettre en exergue le rôle des 4 « Centres de séjour en immer-**

sion linguistique» qui accueillent, chaque année, à la journée ou à la semaine, des milliers d'élèves, majoritairement du 1er degré. Ces centres fonctionnent depuis plus de 25 ans en partenariat entre l'Education Nationale, la Collectivité de Corse et l'ADPEP-2B². Leur fréquentation ne faiblit pas.

Par ailleurs, les **«Ateliers de Pratique Artistique en Langue Corse »** (APA-LC) initiés en 1987, constituent un dispositif qui s'est développé selon une stratégie alliant enseignement en langue corse et pratique artistique dans des domaines très variés, avec le concours de nombre d'artistes du secteur associatif. Ce triple objectif linguistique, culturel et artistique a reçu une franche adhésion de la part des enseignants comme des élèves.

Préconisations pour réduire les inégalités scolaires quelle qu'en soit l'origine (sociale, géographique, territoriale, culturelle, de genre, etc.) et favoriser la réussite de tous et toutes

Revoir l'organisation du temps scolaire

L'organisation du temps scolaire, organisation comprise en termes de journée, de semaine et d'année scolaire devra tenir compte des rythmes biologiques pour l'organisation des emplois du temps : certains moments de la journée sont plus adaptés à la réceptivité, il faut les privilégier pour l'enseignement des matières demandant une attention soutenue et une forte concentration. Le climat insulaire, surtout dans le contexte de réchauffement climatique, doit également être un des paramètres déterminant de l'organisation des rythmes scolaires.

Certains acteurs **s'interrogent sur le bien-fondé de la mise en place d'une année supplémentaire dans le second degré**, comme cela existe dans d'autres pays européens **afin de permettre de consacrer les après-midi à des activités sportives, culturelles et artistiques et de permettre aux jeunes de murir ainsi leur projet de vie.**

L'aménagement du territoire et le bâti scolaire

Le bâti scolaire est en Corse relativement ancien et devrait faire l'objet d'un plan de rénovation. Celui-ci, ainsi que celui concernant la construction des nouveaux établissements, doivent être **conçus à partir d'une concertation large de tous les usagers et les élus, dans un projet de « quartier » ouvert à son environnement, dans une démarche de Bottom-up.** Par ailleurs, ils doivent **prendre en compte les contraintes du réchauffement climatique, en repensant les espaces et les matériaux utilisés, en privilégiant l'utilisation des matériaux locaux et bio-sourcés.**

Des établissements scolaires ouverts au cœur de leur bassin de vie

L'établissement doit multiplier les relations avec les autres structures du territoire, décloisonnant l'école pour la mettre beaucoup plus en rapport avec les activités diverses de son environnement.

Sur la question de la restauration collective par exemple, il faudrait que les réseaux de production locale puissent **approvisionner effectivement les cantines dans le cadre de circuits courts.** Outre que ça permettrait une alimentation de qualité, une éducation au goût, l'apprentissage de la lutte anti-gaspillage, cela favoriserait des relations avec le réseau d'exploitations autour de l'établissement. Cela peut s'étendre plus largement à l'ensemble du tissu professionnel local composé de gens qui peuvent émettre un certain nombre d'éléments de culture scientifique, les transporter à l'intérieur de l'école ou que l'école aille chercher ces éléments-là **dans des ateliers pédagogiques.**

2 : ADPEP 2B : Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Haute-Corse

Assurer la stabilité des enseignants en priorisant l'affectation territoriale

Par le passé, la réussite de l'enseignement élémentaire était liée à la proximité de l'instituteur avec les populations et le recrutement des professeurs des écoles à l'échelle régionale, un atout pour le 1er degré. Les bénéfices de la stabilité des professeurs et leurs résultats sur les élèves sont constatés également dans les établissements ruraux du second degré. Il est nécessaire **d'envisager une affectation territoriale des enseignants du 2nd degré.**

Formation continue des enseignants

A l'heure actuelle, la politique de formation continue des enseignants est dévalorisée. **Dans chaque académie, il serait intéressant de mettre en place un plan de formation continue académique, à l'instar de ce qui a été fait pour le Grand Plan De Formation en langue corse, dans les 1er degré, 2nd degré, inter degré, et inters catégoriels, dans tous les champs disciplinaires.**

En effet, dans le 1er degré, le « Grand Plan De Formation – Langue Corse » (GPDF-LC) constitue l'événement majeur dans le domaine de la formation linguistique et pédagogique des enseignants du 1er degré, en langue corse, avec comme priorité affichée la généralisation du bilinguisme.

Créé en 2016, il a pour vocation de former un maximum d'enseignants volontaires se destinant à l'enseignement de la langue corse, qu'il s'agisse de l'enseignement bilingue à parité horaire, de l'enseignement extensif, soit 3h hebdomadaires, ou, plus récemment, l'enseignement immersif. Les stages, effectués en partenariat avec l'INSPE³ de Corse, ont permis de former 580 enseignants dont 202 ont été habilités à l'enseignement bilingue et 159 ont été certifiés au niveau B1 ou B2.

Pour donner sens à ces formations, il est impératif que des remplaçants soient prévus, afin que la formation continue ne soit pas qu'un prétexte. C'est pourquoi, il est primordial d'évoquer le **rôle majeur de la brigade de 20 Professeurs des Ecoles contractuels qui permet, de manière efficiente, d'assurer le remplacement des professeurs en formation, sécurisant ainsi ce plan de formation sur plusieurs années.**

Dans le 2nd degré, conséquence du succès du GPDF dans le 1er degré, s'organise un plan de formation continue des professeurs de langue et culture corses et des professeurs de disciplines non linguistiques intervenant en filière bilingue en collège et lycée. Les actions de formation proposées peuvent prendre différentes formes : pôle de formation sur site, regroupement par bassin etc. Les enseignants sont invités à consulter chaque année le plan académique de formation pour s'y inscrire en fonction de leurs projets et de leurs besoins de développement professionnel.

Se doter d'un outil d'analyse

Pour élaborer une politique publique adaptée aux besoins et attentes du territoire, il est indispensable d'avoir une connaissance précise des spécificités et singularités de chaque territoire, de ses ressources pour élaborer le projet et trouver les moyens nécessaires. **Ainsi, il est nécessaire que la Corse se dote d'un outil statistique régional spécifique, qui fait actuellement défaut et, qui donnera des éléments fiables pour l'élaboration des politiques publiques dans tous les domaines d'activités, et ici particulièrement dans le domaine éducatif.**

3 INSPE : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation.

CONCLUSION

La conduite des actions éducatives sur le territoire de l'île est le fruit d'une forte volonté politique et de la mobilisation active de l'ensemble des services de la Collectivité de Corse : l'articulation avec les directives nationales, reste encore, comme indiqué, à améliorer. Ainsi, afin de conforter la concertation, une instance de coordination chargée d'élaborer un **schéma éducatif territorial de nature à construire sur l'île un véritable « territoire de la réussite »** devra être envisagé en collaboration avec le rectorat et l'université de Corse. L'enjeu de ce projet, au-delà de la mutualisation des ressources et des compétences, est de proposer une politique éducative riche et adaptée aux attentes de chacun, quelle que soit son origine sociale, culturelle, micro-territoriale ; un parcours éducatif cohérent sur la base de dispositifs et accompagnement innovants, liant cette politique publique avec son environnement géographique, en particulier méditerranéen, son histoire, sa langue et sa culture.

Cette étape pourrait être utile à une réflexion partagée dans le cadre du processus engagé d'évolution institutionnelle de l'île qui pourrait demander le transfert, à la Collectivité de Corse, de la politique éducative, vers l'autonomie de l'Académie de Corse. Le cadre, les modalités et les moyens de ce transfert éventuel restent encore à définir.

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre de saisine du Président du CESE Thierry Baudet



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté—Égalité—Fraternité

Le Président
tb/kd

Paris, le 13 juin

Madame la Présidente,

Dans le cadre de ma mandature, j'ai souhaité la mise en place d'une collaboration plus forte entre les CESER et le CESE. Cette collaboration me semble revêtir une importance toute particulière afin d'enrichir nos travaux nationaux d'une dimension territoriale que les CESER sont plus à même d'identifier et de révéler.

Si la loi organique réformant le Conseil économique, social et environnemental ne précise pas le contenu des liens et des échanges entre le CESE et les CESER, il nous revient de faire converger nos travaux et de faire valoir librement nos intérêts mutuels.

C'est avec un grand plaisir qu'ainsi dans le cadre de l'élaboration de l'*avis Réussite à l'école et réussite de l'école*, la commission Education, Culture et Communication (ECC) souhaite solliciter votre expertise sur ce sujet en accord avec les compétences régionales en la matière.

Je souhaite, Madame la Présidente, vous réaffirmer ma volonté d'une collaboration renforcée entre le CESE et les CESER autant que possible sur nos sujets communs.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.



Thierry BEAUDET

Mme Marie-Jeanne NICOLI
Présidente
CESC de Corse

lecese.fr

9, place d'Iéna – 75775 PARIS CEDEX 16 · 01 44 43 60 00

Annexe 2 : Lettre de saisine du Président de la commission Education, Culture et Communication et du CESE, Jean-Karl Deschamps



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté — Égalité — Fraternité

Le Président de la commission
De L'Éducation, de la Culture et de la Communication

Paris, le 12 juin 2023

Madame la Présidente,

Dans le cadre de l'élaboration de l'avis *Réussite à l'école et réussite de l'école*, (cf. note de saisine en PJ), la commission Éducation, Culture et Communication (ECC) souhaite associer des membres de CESER à ses travaux. En effet, la loi organique réformant le Conseil économique, social et environnemental prévoit la possibilité d'associer des membres de CESER aux travaux du CESE. En vertu de l'article 12 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental, des représentantes et des représentants des instances consultatives créées auprès des collectivités territoriales ou de leurs groupements peuvent participer aux travaux des commissions du Conseil avec voix consultative et pour une mission déterminée.

Dans ce contexte, la commission Éducation, Culture et Communication (ECC) vous propose de mettre en application cette disposition. Au regard de la compétence régionale en matière d'éducation, elle sollicite la participation du CESER que vous présidez selon trois modalités :

- Participation d'un ou plusieurs membres du CESER aux réunions et aux travaux de la commission ECC et transmissions des travaux du CESER en lien avec le sujet étudié ;
- Contribution écrite aux travaux de la commission ECC. Cette contribution pourrait s'articuler autour des trois questions suivantes :
 - Quels dispositifs, actions ou bonnes pratiques ont été mis en œuvre, dans votre région, pour réduire les inégalités scolaires quelle qu'en soit l'origine (sociale, géographique, territoriale, culturelle, de genre, etc.) et favoriser la réussite de tous et toutes ?
 - Comment analysez-vous (points forts/faibles) l'articulation nécessaire entre politique éducative nationale et territoriale ?
 - Quels sont vos préconisations pour réduire les inégalités scolaires quelle qu'en soit l'origine (sociale, géographique, territoriale, culturelle, de genre, etc.) et favoriser la réussite de tous et toutes ?
- Participation au CESE d'un ou plusieurs membres du CESER à une journée d'échanges, de rencontres et de « restitution » en novembre 2023.

L'administration de cette commission (emmanuel.woittrain@lecese.fr) se tient à votre disposition pour répondre à vos questions sur ce projet. Convaincu de l'importance de la coopération entre nos institutions et, dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de considération distinguée.

Le président de la commission ECC

Jean-Karl Deschamps

Madame Marie-Jeanne NICOLI
Présidente du CESC Corse

Annexe 3 : Calendrier de travail

| Dates | Objets |
|-------------------|--|
| 13 Juin 2023 | Saisine par le CESE |
| 30 Août 2023 | Réunion d'information sur les modalités de saisine |
| 12 Septembre 2023 | Réunion de préparation des travaux |
| 20 Septembre 2023 | Réunion de la Commission Education, Formation, Jeunesse du CESEC de Corse |
| 09 Octobre 2023 | Audition de Mme Lauda Giudicelli-Sbraggia, Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes / hommes, de l'innovation sociale, du handicap et de la solidarité internationale |
| 09 Octobre 2023 | Audition de M. Marc Benedetti, Directeur de l'Education, de l'enseignement et de la recherche, Collectivité de Corse |
| 09 Octobre 2023 | Audition des services du Rectorat de Corse |
| 18 Octobre 2023 | Réunion de finalisation des travaux |
| 20 Octobre 2023 | Réunion de finalisation des travaux |
| 24 Octobre 2023 | Vote du texte de la contribution en assemblée plénière de CECEC de Corse |
| 21 Novembre 2023 | Journée citoyenne, CESE, Palais Iena, Paris |

Annexe 4 : Tableau récapitulatif des propositions du CESEC de Corse

| | |
|---|---|
| Articulation des politiques éducatives nationale et locale | S'assurer de la bonne articulation des politiques locale et nationale |
| | Miser sur une politique territoriale, globale et ambitieuse, de la jeunesse en complémentarité des dispositifs nationaux |
| | Répertorier ces dispositifs territoriaux au sein d'une application numérique dédiée |
| | Créer une instance de coordination des politiques éducatives territoriales |
| Bonnes pratiques en Région Corse | Impliquer la jeunesse dans l'élaboration des politiques publiques comme l'Assemblée des jeunes en Corse. |
| | Prise en charge totalement gratuite des bilans « DYS » |
| | Encourager les filles à s'orienter vers les filières scientifiques |
| | Favoriser et encourager la pédagogie de projets |
| | Renforcer et développer l'éducation à la citoyenneté en abordant les questions en lien avec les thématiques sociétales |
| | Favoriser, par le biais de dispositifs d'aides, l'accès des jeunes à la culture et au sport |
| | Assurer le pilotage des Conventions Territoriales Jeunesse |
| | Dans ce cadre, proposer une aide à l'ingénierie aux communes en milieu rural |
| Préconisations pour réduire les inégalités scolaires | Revoir l'organisation du temps scolaire en s'interrogeant sur le bien-fondé de la mise en place d'une année supplémentaire dans le secondaire |
| | Rénover et construire les bâtiments scolaires en concertation avec l'ensemble des usagers et des élus |
| | Rénover et construire les bâtiments scolaires dans un projet de « quartier », ouvert à son environnement et dans une démarche de Bottom-up |
| | Faire en sorte que l'établissement multiplie les relations avec les autres structures du territoire |
| | Approvisionner les cantines scolaires dans le cadre de circuits courts |
| | Envisager une affectation territoriale des enseignants du second degré |
| | Mettre un plan de formation continue ambitieux sur le modèle du Grand Plan de Formation Langue Corse |
| | Prévoir, pour ce plan, des brigades de professeurs remplaçants |

Annexe 5 : Délibération N° 2023_13 portant approbation de la contribution «Réussite de l'école réussir à l'école»

Le Président du Conseil
U Presidente di u Cunsigliu



Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse
Cunsigliu Economicu Sociale di l'Ambiente e Culturale di Corsica

DELIBERATION CESECC 2023/13 PORTANT APPROBATION DE LA CONTRIBUTION « REUSSITE A L'ECOLE, REUSSITE DE L'ECOLE »

SEANCE DU 24 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre octobre les membres du Conseil économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, réunis en séance plénière, salle des délibérations de l'Assemblée de Corse, à Ajaccio, sous la présidence de madame Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse.

Etaient présents :

ACKER-CESARI Véronique, ANDREANI Christian, ANGELETTI André, BARBE Michèle, BATESTINI Antoine, BIAGGI Michèle, BRIGNOLE Jean, CASABIANCA François, CASANOVA Mathieu, CESARI Alexandra, CHOURY Hyacinthe, CLEMENTI Jean-Pierre, CUCCHI Laetitia, DAL COLLETTI Jean, DE PERETTI Nicolas, DIPERI Bertrand, DUBREUIL-VECCHI Hélène, FEDI Marie-Jeanne, FILIPPI Bernard, FRANCESCHI Henri, GIACOMONI Léon, GIANNI Jean-Jacques, GIUDICELLI Jean-Pierre, GODINAT Jean-Pierre, LUCIANI Denis, LUCIANI Jean-Pierre, MARCAGGI Antoine, MARCELLINI-NICOLAI Marie Désirée, MATTEI Jean-Toussaint, MAURIN Aurélie, MIAS Patrick, MINEO Fabien, NICOLI Marie-Jeanne, NINU Marc, NOVELLA Christian, O'BINE Pat, OLLANDINI Jean-Thomas, PANTALONI-BARANOVSKY Julie, RAMACCIOTTI Pierre-Dominique, RIUTORT Jean-Jacques, RUBINI Pierre-Jean, SALVATORI Marie-Josée, SALVATORINI Patrick, SANTINI Marcel, SAVELLI Jean-Pierre, SUSINI Jean-Dominique.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

AIELLO Antoine à NICOLI Marie-Jeanne, ARNAUD-SUSINI Marie-Ange à SALVATORI Marie-Josée, CASABIANCA Charles à FEDI Marie-Jeanne, SALDUCCI Valérie à O'BINE Pat, VITALI Pierre à CASABIANCA François.

Le secrétariat était assuré par Marie-Josée SALVATORI, vice-présidente.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article R4422-14 ;

Vu le règlement intérieur du CESECC adopté le 20 juillet 2020, modifié les 24 novembre 2020 et 23 mai 2023 ;

CESEC Courriel : presidence-cesec@isula.corsica
Palazzu Lantivy- BP 414 Web : www.isula.corsica/cesec/
20 183 Aiaicciu Tél. : 04 20 03 95 10 – Fax : 04 20 03 96 55

Vu le courrier de sollicitation du Président du CESE, Thierry BAUDET, du 13 juin 2023 ;

Vu les réunions des 20 septembre 2023 et 20 octobre 2023 de la commission éducation, formation, jeunesse ;

Vu la délibération CESECC 2023/08 du 26 septembre 2023 portant approbation de la participation du CESEC de Corse aux travaux du CESE national relatif au projet d'avis « réussite à l'école, réussite de l'école » et donnant mandat spécial de représentation du CESEC aux journées d'échanges, de rencontres et de restitution

Considérant le résultat du vote suivant :

VOTANTS : 51

ABSTENTION : 8

CONTRE : 11

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE

Article 1er :

ADOpte, à la majorité des suffrages exprimés, la contribution écrite « Réussite à l'école, réussite de l'école »

Ajaccio, le 24 octobre 2023

La Présidente du CESECC,



Marie-Jeanne NICOLI

Annexe 6 : Propositions les plus soutenues lors de la journée citoyenne du CESE

Axe 1 : La qualité du temps scolaire et du bien-être à l'École

Groupe A

- Inscrire dans la loi le bien-être à l'école de tous et toutes (élève, parent, enseignant, AED, AESH) comme un des objectifs du service public d'enseignement (nouvelle proposition)
- Repenser les rythmes de travail des élèves, l'organisation des temps de classe et de cours sur la semaine pour avoir des journées moins chargées, réinterroger l'articulation entre les temps formels (temps de classe) et les temps informels (cantines, études, activités extra-scolaires) (proposition reformulée)

Groupe B

- Interroger les rythmes de travail des élèves, l'organisation des temps de classe et de cours sur la semaine, pour avoir des journées moins chargées ; réinterroger l'articulation entre les temps formels (temps de classe) et les temps informels (cantine, étude...)
- Renforcer la qualité des métiers enseignants en renforçant la formation initiale et continue.
- Développer une formation davantage ciblée sur leurs besoins, avec un volet sur les démarches pédagogiques, notamment en ce qui concerne l'aide apportée aux élèves en difficulté.

Axe 2 Les conditions de la réussite et la lutte contre les inégalités scolaires

Groupe C

- Améliorer le lien et la communication entre l'école et les parents et revaloriser leur rôle et leur place
- Mettre en place une réelle complémentarité entre les politiques éducatives et décidées par l'Education Nationale et les autres politiques publiques.

Groupe D

- Mettre en place une réelle complémentarité pour une meilleure cohérence entre les politiques éducatives décidées par l'Education Nationale et les autres politiques publiques. (proposition reformulée)
- Investir davantage dans les premiers niveaux de l'Education (maternelle et élémentaire) pour mieux lutter contre les inégalités. (proposition reformulée)

Axe 3 : La valorisation des métiers de l'Education

Groupe E

- Prévoir des temps d'échanges et de concertations entre tous les acteurs qui gravitent autour de l'élève : milieux scolaires, services sociaux et sanitaires, et familles pour accompagner dans la réussite de l'élève (proposition reformulée)
- Pour assurer une éducation de qualité à toutes et tous les élèves, il y a urgence à mettre en place un plan de recrutement, de formation, et d'accompagnement d'enseignantes et enseignants (proposition reformulée).

Groupe F

- Tous les professionnels de l'éducation doivent être mieux formés, reconnus et valorisés et leurs missions définies avec précisions. Les services sanitaires et sociaux doivent être créés dans les écoles et renforcés dans le second degré.
- Les enseignantes et enseignants sont comme les autres personnels de l'Education des professionnels et professionnelles et non des simples exécutantes et exécutants. Leur expertise, leur investissement, leur inventivité doivent être reconnus, revalorisés et leur parole mieux prise en compte dans les instances de concertation.



Conseil Économique Social Environnemental et Culturel de Corse

CESEC Courriel : presidence.cesec@isula.corsica
Palazzu Lantivy- BP 414 Web : www.isula.corsica/cesec/
20 183 Aiacciu Tél. : 04 20 03 95 10



Télécharger les rapports et les avis du CESEC de Corse sur le site www.isula.corsica/cesec/